

**CFVU DU 05 FEVRIER 2026****DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODALITES PEDAGOGIQUES DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE ORGANISÉES PAR LA DIRECTION DES RELATION INTERNATIONALES**

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 05 février 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

**➡ DÉCIDE****Article 1**

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve les modalités pédagogiques relatives au programme de l'Ecole internationale organisées par la Direction des Relations Internationales en février 2026.

**Article 2**

Les dispositions de la présente délibération sont valables pour l'année 2026 et les suivantes.

**Article 3**

La Direction des Relations Internationales de l'Université Bordeaux Montaigne organise une école internationale deux fois par an (en février et en juin), à destination d'un public étudiant international. L'initiative est destinée à :

- renforcer le rayonnement de notre université à l'international,
- valoriser les enseignements et l'expertise de nos enseignants,
- développer une offre de service innovante intéressante pour nos partenaires peu enclins au format de mobilité longue, de manière à maintenir la réciprocité de nos échanges internationaux,
- consolider et maintenir les partenariats internationaux.

Il est ainsi prévu de valoriser l'histoire et la culture de la France et de la région (conférences de deux heures par thématique et des cours d'initiation au FLE). Durant 15 jours, les étudiants auront l'opportunité d'assister à des cours assurés par des enseignants de l'Université Bordeaux Montaigne et d'être initiés au français langue étrangère. Ce sera également l'occasion de découvrir la ville de Bordeaux et les activités culturelles offertes par la région.

**Article 4**

Pour la première édition de l'école internationale, en février 2026, le programme pédagogique prévoit :

- 10 heures de cours de langue et de culture françaises,
- 16 heures de cours dispensés en anglais sur les thèmes suivants :  
Histoire de l'art, Littérature, Sciences humaines, Histoire, Géographie humaine, Sciences humaines/Info-com.

**Article 5**

A l'issue du programme, les étudiants se verront délivrer 3 ECTS formalisés dans une attestation de réussite délivrée par la Direction des Relations Internationales.

Le programme est validé de la manière suivante :

| Modules                                                               | Modalités  | Activités                                                                                                                                           | Organisation            | Heures |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------|
| Français langue étrangère                                             | Présentiel | Participation et écoute. Présentation orale en français.                                                                                            | Individuel et en groupe | 10     |
| La sculpture à Bordeaux et la royauté au XIIIe siècle                 | Présentiel | Activités individuelles et en groupe type ateliers.<br>Questionnaire sur la culture française et retour d'expérience autour des contenus des cours. |                         | 2      |
| Gastronomie et arts culinaires au Moyen Âge                           | Présentiel |                                                                                                                                                     |                         | 2      |
| Le romantisme au-delà des clichés                                     | Présentiel |                                                                                                                                                     |                         | 2      |
| Géographie française et élections                                     | Présentiel |                                                                                                                                                     |                         | 2      |
| Bordeaux au XVIIe siècle                                              | Présentiel |                                                                                                                                                     |                         | 2      |
| Le genre en France                                                    | Présentiel |                                                                                                                                                     |                         | 2      |
| Bordeaux et la Révolution américaine                                  | Présentiel |                                                                                                                                                     |                         | 2      |
| Cybercriminalité : enjeux et défis, le rôle de l'université française | Présentiel |                                                                                                                                                     |                         | 2      |
| TOTAL                                                                 |            | Une présence obligatoire et une participation active aux activités prévues seront nécessaires pour la validation des crédits.                       |                         | 26     |

## Article 6

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

## Article 7

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

➤ *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 05/02/2026*

|                    |    |
|--------------------|----|
| Présents           | 17 |
| Représentés        | 9  |
| Abstention(s)      | 15 |
| Suffrages exprimés | 26 |
| Pour               | 11 |

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PERAUD



Publié le : 17/03/26

Transmis à M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine : 16/03/26